

Studio Dalydermo

Maquillage Permanent & Soins Esthétiques
Consentement Mutuel et Devis en 2 Exemplaires

Nom : Adresse :

Prénom : Date de Naissance :/...../.....

Tél : Mail :

Pigments utilisés :
N° de lot et validité :

La crème cicatrisante, ainsi que le désinfectant cutané seront apportées par la/le client(e) pour l'acte de tatouage. La crème anesthésiante utilisée (le cas échéant) m'a été fournie sur ordonnance par mon médecin.

Sourcils

Contour des lèvres Comblage des lèvres Voile complet

Eye-Liner Haut/Bas Eye-Liner dégrader Ligne cils Haut/Bas

Retouche annuelle

Autres prestations :
- Rattrapage maquillage fait ailleurs
- Cicatrices
- Aréoles mammaires
- Microneedling

Aspect, Forme, Couleur : **TOTAL DU DEVIS =**

Herpes : Oui Non

Client(e) déjà tatoué(e) : Oui Non

J'atteste sur l'honneur avoir été largement renseigné(e) sur la prestation de maquillage permanent esthétique réparateur et microneedling. J'ai pu poser toutes les questions relatives aux actes demandés et avoir reçu des réponses satisfaisantes. Je n'ai pas à ce jour et à ma connaissance de contre-indications médicales connues. Je ne suis pas enceinte, je n'allaité pas. Je ne suis pas sous traitement. Si je suis sujette à l'herpès ou bouton de fièvre, je m'engage à consulter mon médecin traitant pour la prescription d'un traitement anti viral, qui sera à recommencer en cas de retouche, je ne suis pas sous l'emprise d'alcool ou de drogue. Je déclare ne pas avoir consommé d'alcool, ni de comprimé de type aspirine dans les 48h avant le tatouage. Je m'engage à respecter scrupuleusement le protocole de soins qui m'a été remis, et à respecter les obligations et conseils. J'accepte également le cliché photographique qui sera effectué avant et après chaque séance. En cas de doute sur l'évolution de la cicatrisation, je consulterai sans tarder mon médecin. J'ai également été informé(e) des retouches d'entretien pour le maquillage permanent à effectuer de préférence chaque année en règle générale et particulièrement pour les pigments clairs. Tout le matériel ainsi que le poste de travail sont conformes à la législation en vigueur, les consommables, stériles et à usage unique. Les pigments aux normes CE (décrets et arrêtés du ministère de la santé publique relatif au maquillage permanent et tatouage visage et corps). HYDRATER GENEREUSEMENT LA ZONE A TATOUER 3 jours avant l'acte de tatouage. L'information écrite sur les risques éventuels des tatouages et maquillage permanent m'a été remise. Le tracé et la détermination de la couleur me seront soumis pour acceptation avec mention "accord pour tatouage" la prestation pourra être réalisé.

ATTENTION LES DONNEURS DE SANG SERONT PRIVES DE FAIRE LEUR DON POUR UNE PERIODE DE 6 MOIS.

En cas de retouche après prestation, le module stérile me sera facturé en Euros par séance et par zone.

Bon pour ACCORD TATOUAGE

Signature client précédée de la mention " lu et approuvé "

Signature professionnelle

